

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-253

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er mai 2006, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement numéro 1886-253 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à uniformiser les tarifs applicables aux exemptions en matière de stationnement* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, **le jeudi 18 mai 2006, à 17 h, au bureau Accès Saint-Léonard situé au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 10^e jour du mois de mai 2006.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
M^e DANIELLE RUEST**